



Direction des services de mobilité

Décision n°2022-943

Objet : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du mandat lié la rénovation de la chaîne d'information voyageurs dans un contexte multimodal – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.10

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.2. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente et aux Vice-Présidents afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés ponctuels de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 215 000 € HT (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n°2018-179 du 7 décembre 2018 ayant pour objet le lancement d'une procédure d'accord-cadre de mandats pour la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, liés au réseau de transports collectifs de Nantes Métropole,

Vu l'attribution de l'accord-cadre mono-attributaire n°2019-27088 par la CAO du 4 juillet 2019 et sa notification à la SEMITAN en date du 25 juillet 2019,

Vu la décision n°2022-886 du 21 juillet 2022 ayant pour objet l'attribution du marché subs équent de mandat pour la rénovation de la chaîne d'information voyageur dans un contexte multimodal à la Semitan,

Considérant que le mandataire souhaite être accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- l'analyse des candidatures dans le cadre de la consultation pour l'achat d'un outil de gestion centralisée de l'information voyageur,
- un accompagnement technique et fonctionnel sur l'intégration de la solution retenue.
- un accompagnement au changement des équipes du coordinateur

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une durée de 2 ans.

Considèrent que, conformément aux articles R 2161-21 et suivants du code de la commande publique, il convient de lancer une procédure avec négociation pour la réalisation de ces prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP050 libellée transports collectifs opération 2021 n° 3902 libellée billettique et systèmes de mobilité.

Décide

Article 1. Autorise la Semitan à lancer la consultation relative à la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du mandat lié la rénovation de la chaîne d'information voyageurs dans un contexte multimodal pour une durée de 2 ans – Montant estimé du marché : 130 000€ HT, soit 156 000€ TTC

Article 2. Attribution et signature du marché à venir

Article 3. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole ainsi que le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 AOUT 2022**

Pour la Présidente

Le vice-président délégué

Jacques GARREAU

mis en ligne le :

18 AOUT 2022



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220816-2022_943DEC-AU
Date de télétransmission : 18/08/2022
Date de réception préfecture : 18/08/2022